

1868 The Canada Farmer 1868

Journal semi-mensuel, agricole horticole et s'occupant d'affaires rurales généralement.

Cette publication anglaise est la meilleure et la moins coûteuse pour le cultivateur canadien.

Le *Canada Farmer* jouit d'une popularité sans parallèle. Sa circulation s'élève à 25,000 souscripteurs. L'accueil favorable que le *Farmer* a reçu est dû sans doute au fait qu'il a répondu à un besoin urgent éprouvé depuis longtemps par les agriculteurs canadiens. Ils avaient besoin d'un Journal spécialement dévoué à l'explication des questions qui les intéressent le plus comme agriculteurs et horticulteurs et ils ont trouvé dans le *Canada Farmer* ce qu'ils désiraient.

Le *Canada Farmer* fournit un grand nombre de gravures sur bois, un des agents les plus propres à répandre les idées, qu'aucun autre journal agricole du monde! Il a également fourni plus de matières à lire qu'aucun autre journal publié pour le même prix.

Le *Canada Farmer* est publié le 1er et le 15 de chaque mois sur une feuille de 16 pages; in quarto, et est adressé franc de port aux prix suivants :

Pour une simple copie \$1,00 par année.

Et aux clubs aux prix suivants :

10 copies.....	\$ 9.00	do
20 do.....	16.00	do
40 do.....	30.00	do
100 do.....	70.00	do

Aux sociétés agricoles qui auront besoin de plus de 125 copies, le *Farmer* sera adressé pour..... 0.60 do

On ne s'abonne pas au *Canada Farmer* pour moins d'une année, et tout abonnement commence le 1er Janvier pour jusqu'aux 15 décembre de la même année.

Les sociétés agricoles peuvent recevoir le *Farmer* au même taux que les clubs et les numéros demandés par elles sont adressés à aucun bureau de poste qui se trouve dans leurs limites territoriales respectives.

Les numéros précédents peuvent toujours être obtenus, vu que le *Farmer* est imprimé sur caractère stéréotypés.

Comme moyen de publicité il est suffisant de remarquer que tous ceux qui ont quelque chose à vendre, ou qui désirent faire quelque achat, soit en animaux, graines, grains, ustensiles d'agriculture, terrain, etc., etc., peuvent, par le moyen du *Canada Farmer*, faire connaître leur désir directement à toute la population agricole du Canada. S'adresser à

GEORGE BROWN,

Editeur, propriétaire, 26 et 28 King Street East, Toronto, C. O.

AUX CULTIVATEURS ET PROPRIÉTAIRES DE MOULINS

Grande Scierie de l'Isle-Verte
Convertie en manufacture d'instruments agricoles, etc.

DEFIE TOUTE COMPETITION!!!

Les soussignés offrent en vente, à leur Manufacture d'instruments agricoles, des *Arrache-Patates* perfectionnés qui ne laissent rien à désirer quant à leur bon fonctionnement.

Ils ont constamment en mains : Moulins à battre, Cribles, Charrues de douze modèles, et considérées les meilleures en usage; Roues pour voitures de toutes espèces; *Smuts* perfectionnés pour moulins à farine; Chaudrons à sucre et à soupe; Poêles de cuisine, de chambre, de parloir et de laiterie; de différents patrons.

Les soussignés désirent informer les propriétaires de moulins qu'ils seront toujours désireux de recevoir leurs commandes pour toutes espèces de mécanisme se rattachant à la construction de moulins. Ils désirent surtout attirer l'attention des meuniers sur les *Smuts* (machines) à nettoyer le grain perfectionnés, qui ont donné jusqu'à présent beaucoup plus de satisfaction que ceux manufacturés dans d'autres boutiques du Canada.

Nous attirons particulièrement l'attention des cultivateurs, sur le prix réduit des Charrues à renchausser et à faire les sillons. La charrue seule \$5.50, et avec l'appareil à tracer les sillons, \$1.00 de plus, soit \$6.50.

CHS. BERTRAND et ANT. ROUSSEAU,
Manufacture d'instruments agricoles,
etc., etc., à l'Isle-Verte.
30 avril 1868.

DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire les nominations suivantes :

PHILIPPE HUOT, et EDOUARD PANET-LARUE, écuyers, de Québec, pour être agent conjoint des propriétés appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites dans le district de Québec, au lieu et place de l'honorable Louis Panet, démissionnaire.

JOSEPH LAURIN, écuyer, de Québec, agent du Domaine de la Couronne censive de Québec et des Trois-Rivières, pour être aussi agent de la Seigneurie de Lauzon et surintendant des lots de grève et à eau profonde dans la Province de Québec, au lieu et place de Félix Fortier, écuyer, avocat, nommé Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Québec.

J. O. BEAUBIEN,

Commissaire des Terres de la Couronne.
2 avril 1868.



BUREAU DU PERCEPTEUR

DU

REVENU DE L'INTERIEUR

DU

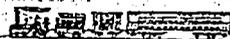
COMTÉ DE KAMOURASKA.

Le Soussigné étant chargé de la Direction et Perception des revenus de l'Intérieur pour la DIVISION DE TEMIS-COUATA, donne AVIS : Qu'à l'avenir toutes les personnes qui peuvent avoir affaire avec ce Département touchant les licences pour la vente des liqueurs spiritueuses ou autres, etc., etc., aient à s'adresser à son Bureau, à Ste. Anne de la Pocatière, jusqu'à nouvel ordre.

F. DEGUISE,

P. R. I. C. K.

Bureau du Percepteur du Revenu de l'Intérieur, Comté de Kamouraska.
Ste. Anne de la Pocatière, 30 avril 1868.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

De la Pointe-Lévis à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	9 30 AM	4-00 P.M
Hadlow	9-40	3-50
Chaudière Junction	10-05	3-30
St Jean Chrysostôme	10-20	3-10
St Henri	10-40	2-50
St Charles	11-10	2-15
St Michel	11-35	1-50
St Valier	11-48	1-35
St François ou Berthier	12-08	1-13
St Pierre	12-20	1-00
ST THOMAS	12-40	12-40 AM
Cap St Ignace	1-20	12-13
L'Anse à Gile	1-32	12 00
L'ISLET	1-50	11-45
	2-05	11-30
Trois Saumons	2-15	11-15
St Jean Port Joli	2-35	10-50
Elgin Road	2-47	10-37
St Roch	3-00	10-20
STE ANNE	3-30	9-50
Rivière Ouelle	3-50	9-25
St Denis	4-08	9-05
ST PASCAL	4-25	8-45
Ste Hélène	4-45	8-20
St André		8-05
St Alexandre	5-15	7-50
Chemin du Lac	5-35	7-25
RIVIERE-DU-LOUP	5-55	7-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.